

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

Présents-es :	M. Raphael PRINA, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Philippe SIMON et Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	MM. Christian GORCE et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Excusé :	M. Yves Marie TRONO, Maire
Absent :	M. Antoine MELO
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 24 septembre 2015. 2	
B. Communications du Bureau du Conseil municipal 3	
1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal du 1 ^{er} semestre 2016.....3	
2. Droit d'opposition du Conseil municipal suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 26 septembre 20153	
3. Nomination des Président-e- et Vice-président-e pour les locaux de vote 2016.....3	
4. Divers4	
C. Propositions de l'Exécutif 5	
1. Présentation du budget 20165	
D. Communications de l'Exécutif 8	
1. Informations diverses8	
a) Dépassement de crédit 8	
b) Vote sur la délibération pour les mises en zones 20 et 30 km/h du village de Certoux 9	
c) Pose de l'enrobé, route de Certoux à Certoux..... 9	
d) Zone sportive : création de rampes donnant accès aux terrains synthétiques depuis la route de St-Julien..... 9	
e) Accueil du matin à l'école 10	
f) Réponses aux questions posées lors de la séance du 29 octobre 2015 10	

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Propositions individuelles & questions.....	11
1. Propriété du chemin jouxtant l'Espace 267.....	11
2. Patinoire.....	11
3. Ouverture de la patinoire	11
4. Toit des jeux du parc Quédan	11
5. Perly-sur-Scène	11
6. Couverture d'un court de tennis	11
7. Chemin des Vignes mise en zone piétonne	11
8. Banc à proximité des jeux vers le mini-tennis	11
9. Parc du Quédan et passage de véhicules sur le chemin du Quédan	12
10. Piste cyclable route de Certoux non signalisée	12
11. Places de parking sur la route de Certoux	12

Le Président, M. Prina, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il informe que M. le Conseiller administratif Gorce et la procès-verbaliste seront en retard, car retenus par la cérémonie de remise des prix des communes fleuries au rez-de-chaussée. Perly-Certoux ayant remporté le Prix de commune la plus fleurie en 2014, il lui appartient d'organiser la cérémonie l'année suivante. Il salue M. le Conseiller administratif Savigny. Il salue également la présence du public. Il excuse l'absence du maire M. Trono. M. Melo est absent.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 24 septembre 2015

P. 4, point i) : préciser : « i) Extension du RIAG : M. Melo obtient l'explication que le RIAG (**réseau optique**) ~~porte sur~~ **concerne uniquement** les administrations communales... »

Même page, même point, plus bas : « M. Savigny répond que la Ville de Genève dispose de son propre réseau informatique et ne fait pas partie du ~~RIAG~~ **SIACG**. »

P. 5, modifier : « M. Gisiger, qui faisait le discours, a ~~souhaité dû~~ le faire à l'extérieur. »

P. 8, ajouter : « Car, en zone de développement, **pour ce type de logements**, si le prix des loyers est contrôlé, l'attribution des logements ne l'est pas. »

P. 8, dernier paragraphe, modifier : « Mais, ~~les~~ **des** promoteurs ont ensuite fait à la commune une proposition d'achat... »

Même page, dernière ligne, ajouter : « Ceci dit, rien n'interdirait de faire un appel d'offres **selon la procédure des marchés publics** mais cela a un coût et prend du temps... »

P. 9, 6^e paragraphe avant la fin, modifier « ... plus-value réalisée par la société qui ~~transfert~~ **transfèrerait** son immeuble à son actionnaire. La valeur de l'immeuble est négociée ~~par avec~~ l'administration fiscale. »

P. 9, 3^e paragraphe avant la fin, remplacer : « ~~M. Savigny répond que la commune n'est pas encore dans la décision par rapport au financement. Quant à l'amortissement, la décision suivra les principes comptables en vigueur ou nouveaux, puisque les communes vont être confrontées à une modification de leur modèle de comptabilité d'ici quelques années.~~ » par « **M. Savigny répond que la commune n'est pas encore dans la décision par rapport à la délibération de travaux et la typologie des travaux. Quant à l'amortissement, la décision dépendra des délibérations futures.** »

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 21, point ii), préciser : « M. Savigny informe ~~que ce~~ **qu'un autre** dépassement de CHF 67'000.- est lié à un arrêt maladie de longue durée... »

P. 24, modifier : « ... et qu'il relève ~~quatre~~ **plusieurs** accidents par mois. »

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est accepté par 16 voix « pour » et 1 abstention.

Dans le compte-rendu des décisions, p. 3, 2^e délibération, M. Savigny propose d'ajouter Garage Bourgeois SA comme suit :

1. D'ouvrir un crédit de CHF 650'000.- destiné au versement d'une avance et/ou prêt afin de couvrir des coûts d'architecte à hauteur de CHF 600'000 encourus par la société « **Garage Bourgeois SA** » sur son projet immobilier (...)

Ainsi modifié, le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 septembre 2015 est accepté par 16 voix « pour » et 1 abstention.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2016

Le Conseil municipal entérine les dates des séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2016 comme suit : 21 janvier, 25 février, 17 mars, 21 avril (Présentation des comptes 2015), 19 mai (Adoption des comptes 2015) et 23 juin.

2. Droit d'opposition du Conseil municipal suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 26 septembre 2015

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal renonce à faire usage de son droit d'opposition contre la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG.

3. Nomination des Président-e et Vice-président-e pour les locaux de vote 2016

Le Président rappelle les dates des votations : 28 février, 5 juin, 25 septembre et 27 novembre 2016. Il souhaite qu'un ancien se présente, ainsi qu'un nouveau Conseiller municipal, pour faciliter la transmission des savoirs.

M. Gaudin précise que l'activité se déroule dans une ambiance sympathique, avec un bon repas et qu'elle est l'une des seules activités du Conseil municipal qui soit rétribuée.

M. Gisiger tempère : le repas est facultatif pour les jurés et a lieu de moins en moins souvent, on peut attendre longtemps la société qui vient relever les boîtes et garantir le bon déroulement du vote démocratique n'est pas simple.

M. Roux souligne que le Bureau de vote de Perly-Certoux fonctionne bien, un rappel à l'ordre des consignes ne concernait pas notre commune.

S'annoncent, pour assumer la présidence, la vice-présidence et les suppléances, M. Roux, M. Gisiger, Mme Fernandez-Page et M. Simon.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Divers

a) Lettre de remerciement

Le Président lit un courrier de remerciement de M. Michel Ramazzina, ancien Conseiller municipal, daté du 11 octobre 2015 :

Concerne: Complexe terrain synthétique/patinoire/pétanque

*Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjointes,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),*

Au nom des futurs utilisateurs de ce complexe sportif et ludique, qu'ils soient compétiteurs ou non, garçons ou filles, jeunes et moins jeunes, je tiens à remercier les membres du CA et du CM pour cette magnifique réalisation. En effet cette dernière dépasse toutes les espérances de ceux qui, depuis plus de 20 ans, ont soutenu et défendu ce dossier.

Je sais que notre système politique veut que le temps séparant la réflexion de la finalisation d'un tel projet soit long. Notre commune n'échappe pas à la règle, mais il faut bien admettre que chez nous l'excellence du résultat final compense ces attentes, si je m'en réfère à certaines réalisations antérieures telles que la piscine et la salle de sport en sous-sols, les courts de tennis, le parc Quedan, le chemin des écoliers (Mail).

Fort de ce constat, je suis certain que la Maison de Douane sera un vrai Paradis, et en particulier mon petit appartement, le No 13 je crois, celui situé proche du parking des drones et des fauteuils volants et en face du restaurant gastronomique de cuisine moléculaire (on mange plus léger à partir d'un certain âge !).

A l'aube de cette nouvelle législature je vous souhaite, Mesdames et Messieurs nos représentants, bon courage dans la conduite des dossiers d'intérêts publics qui vous seront soumis, tout en étant certain également de votre détermination à défendre ceux qui vous tiennent particulièrement à cœur.

Avec mes amicales salutations.

Un communier heu...reux !

Michel Ramazzina

b) Tour de la commune

Le Président présente un projet de tour de la commune, proposé par Mme Maytain. La visite des pourtours de la commune avait été réalisée il y a 8 ans, au changement de la législature. Des bâtiments communaux et locaux méconnus pourraient être intégrés dans cette visite. Le Président rappelle que cette visite n'a de sens que si les Conseillers municipaux y participent en nombre. La visite aurait lieu un samedi, au printemps ou en été. Il propose que le Secrétariat propose deux dates, les Conseillers qui répondront pour l'une ou l'autre date le feront en s'engageant à venir. Suite à cette enquête, la visite sera organisée si le nombre annoncé de participants est suffisant.

Mme Maytain, à qui le Président passe la parole, se remémore que la ballade précédente avait été très sympathique. Elle estime que la Maison de la Gendarmerie serait intéressante à visiter car l'intérieur de ce bâtiment n'est pas connu, ainsi que certains locaux de l'école qui ne sont pas non plus très connus.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président fait lever la main de ceux qui seraient intéressés, soit l'unanimité. Il charge Mme Preti de proposer deux dates.

Mme Bowman propose d'intégrer les nouveaux habitants à cette visite.

Mme Maytain trouve l'idée bonne mais se demande si la visite des bâtiments fait sens pour de nouveaux habitants.

M. Gisiger précise à Mme Bowman que tous les deux ans, les Autorités présentent la commune aux nouveaux habitants.

M. Gorce ajoute l'Espace 267 comme bâtiment connu mais pas souvent visité par les Conseillers municipaux. La visite a un côté ludique mais doit aussi être utile pour le travail des Commissions par la suite.

C. Propositions de l'Exécutif

1. Présentation du budget 2016

M. Savigny présente le budget de fonctionnement 2016 en rappelant qu'une documentation complète et commentée, a été envoyée aux Conseillers municipaux avec l'ordre du jour. Après avoir invité les Conseillers municipaux à poser des questions en cas d'incompréhension, il parcourt le budget de fonctionnement rubrique par rubrique.

Dans le cadre de cet examen, des questions de compréhension et de renseignement simples sont posées, qui ne sont pas reprises ici.

Budget de fonctionnement

02-300 *Conseil administratif – Autorités et commissions* A Mme Baudet qui le demande, M. Savigny répond que la dernière hausse du montant des indemnités du Conseil administratif était inscrite dans le budget 2015.

09-319 *Autres charges et revenus – frais divers* M. Delaude s'étonne du montant des deux abonnements CFF, qui s'établit à CHF 26'600.-. M. Savigny répond que cela correspond à la structure de ces abonnements, qui consiste à offrir deux billets par jour aux habitants. Ce ne sont pas deux abonnements transmissibles. Répondant aux questions que ce point soulève, M. Savigny souligne les recettes correspondantes inscrites dans la ligne 434, et que 642 billets ont été vendus en 2014, contre 621 en 2013. M. Gorce précise que le prix du billet dépend du nombre de billets vendus, les communes cherchant à équilibrer les comptes. La discussion se prolonge sur le nombre de billets à vendre dans la commune.

14 – 352 *Incendie et secours – Participation aux frais des communes* M. Savigny précise que l'augmentation du SIS mentionnée, de + CHF 20'400.-, provient d'une demande de la Ville de Genève partiellement acceptée par l'ACG. La participation des communes n'avait pas été augmentée depuis des années et ne correspondait plus aux prestations du SIS aux communes. A terme, l'augmentation future de la participation communale s'accompagnera d'une possibilité pour les communes, de prendre une part plus active à la gestion du SIS.

14 – 315 *Incendie et secours – Entretien mobilier par des tiers* A M. Simon, qui le demande, M. Gorce explique que l'entretien des extincteurs, marquée par une augmentation de CHF 8'000.-

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

supplémentaires dans le budget, n'est pas liée à un entretien annuel car l'entretien a lieu tous les trois ans.

21 – 314 *Ecoles publiques – Entretien des immeubles par des tiers* M. Gorce précise la liste des divers travaux de réparation ou de remplacement prévus à l'école qui représentent un montant de CHF 51'600.- inscrits, dans les commentaires sous « Travaux extraordinaires ». M. Gaudin comprend qu'il ne s'agit pas de travaux prévus à l'extérieur de l'école.

21 – 331 *Ecoles publiques – Amortissements patrimoine administr.* M. Savigny explique la baisse de CHF 100'000.- inscrite à cette ligne par les amortissements complémentaires consentis par le Conseil municipal lors de l'examen des comptes 2014.

30 – 365 *Encouragement à la culture – Institutions privées* M. Gaudin explique à Mme Baudet que « Le Voyageur » est une exposition itinérante du MAMCO (Musée d'art moderne), qu'il est prévu de l'accueillir en 2016 à Perly-Certoux. La Commission Culture et loisirs y est favorable, d'où l'inscription d'un montant de CHF 17'500.- au budget.

58 – 318 *Aide sociale – Honoraires et prest. de service* M. Savigny fait part de son souhait que la proposition de rémunérer une assistante sociale à hauteur de CHF 30'000.- soit renvoyée en Commission des affaires sociales. Il explique que la proposition vient d'une expérience menée à Bardonnex, qui a engagé une assistante sociale à temps partiel. Pour Perly-Certoux, il a été pris en compte le fait qu'une telle personne serait indépendante et conduirait différentes missions d'assistance sociale individuelle auprès des habitants. M. Savigny réitère qu'il s'agit ici d'une proposition, même si un montant a été inscrit au budget mais qu'il serait bien que la Commission des affaires sociales se penche sur cette proposition.

73 – 314 *Traitement des déchets – Entretien des immeubles par des tiers* M. Mouton demande ce que sont les goulottes des containers. M. Gorce répond qu'il s'agit du système d'ouverture/fermeture des containers par une pédale. Après étude, suite à une demande formulée au Conseil administratif, l'application de ce système revient à acheter des containers neufs équipés, ce qui représente le montant de CHF 55'000.- inscrit au budget.

Suite à une question de M. Gaudin, M. Gorce explique que la commune a le projet de confier le contenu des bennes à encombrants à une entreprise, qui en ferait le tri pour un coût similaire à celui supporté actuellement. Il n'y aurait pas d'économie par rapport au système actuel, à inscrire dans les comptes de la commune, mais cela permettrait d'augmenter le taux de tri de la commune, puisque le contenu de ces bennes est considéré, pour l'instant, comme de l'incinérable. M. Gorce promet de revenir avec ce sujet devant le Conseil.

78 – 440 *Autres taches de protection – Part à des recettes fédérales* M. Cheyroux demande pourquoi la commune n'a pas prévu de mettre au budget de montant pour la taxe CO2 depuis 2014. M. Savigny répond que la commune n'est pas maîtresse de ce que la Confédération va lui reverser, d'où le fait que rien n'est inscrit au budget.

78 – 352 *Autres taches de protection – Participation aux frais des communes* M. Mouton demande si la commune bénéficiait aussi en 2014 de ce rabais exceptionnel du CIDEC (matière carnée) sur la cotisation de la commune. M. Savigny répond que oui. Il rappelle que le CIDEC est un groupement

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

intercommunal ayant pour objectif l'élimination des matières carnées. Les coûts nets de cette infrastructure sont redistribués entre les communes en fonction des quantités de matière carnée provenant des communes. Perly-Certoux est une des communes les plus productrices de matière carnée, du fait d'une entreprise sur son territoire qui en produit beaucoup. La participation de la commune serait donc excessivement élevée. Or, la commune a obtenu il y a quelques années, suite à une action de sa part, que le CIDEC adopte une décision extraordinaire lors de son assemblée générale, d'octroyer un rabais de 50% à la commune de Perly-Certoux sur la part conforme aux statuts du CIDEC qu'elle devrait payer.

M. Delaude se demande si le producteur sur la commune ne devrait pas payer une part de l'élimination de la matière carnée.

M. Savigny répond que l'entreprise concernée reçoit une facture du CIDEC. Il précise que grâce aux grosses productions de matière carnée de ce producteur, le CIDEC peut descendre le coût moyen du kilo de matière carnée à un niveau avantageux.

- 90 – 330 *Impôts – Pertes sur débiteurs* Le Président relève que le montant a été augmenté de CHF 100'000.-. M. Savigny répond que ce montant est fonction de la réalité qui a été communiquée dans les comptes 2014. A Mme Bowman qui demande qui sont les débiteurs, M. Savigny répond qu'il s'agit des contribuables.
- 90 – 341 *Impôts – Péréquation financière intercommunale* M. Savigny explique que la commune a moins de charges budgétisées qu'en 2015, alors que la logique est que les charges augmentent chaque année. La raison pour laquelle cela diminue l'an prochain provient qu'une commune, sur le canton, a reçu une recettes fiscales très importantes en 2014 et doit fortement contribuer à la péréquation intercommunale, ce qui influe et donne, pour Perly-Certoux, un montant inférieur cette année.
- 90 – 408 *Impôts – Fonds péréquation fin. communale* M. Savigny souligne que dans ce Fonds, sont affectés les 20% de l'imposition communale de toutes les personnes morales du canton, redistribués comme instrument péréquatif, en fonction de la capacité financière de la commune. Si Perly-Certoux inscrit CHF 105'000.- de moins, cela peut provenir soit d'une baisse des recettes fiscales estimées entrées dans ce Fonds, soit que la capacité financière de la commune s'est améliorée entraînant une diminution de sa participation au Fonds.
- 90 – 351 *Impôts – Frais de perception impôts* A M. Cheyroux qui demandait si le taux de 3% était fixe, M. Savigny répond que oui, il s'agit du taux que prélève l'administration fiscale cantonale sur tous les impôts payés aux communes, pour couvrir la gestion des impôts que le canton effectue au nom des communes. Il est donc fixe.

Parvenu à la fin de sa présentation du budget de fonctionnement, M. Savigny résume celui-ci : le total des dépenses budgétisées est de CHF 10'389'215.-, un total de recettes budgétisées de CHF 10'548'510.-, ce qui donne un résultat de CHF 159'295.-. Le total des amortissements figurant dans le budget tient compte des amortissements complémentaires votés par le Conseil lors des comptes 2014. Le total des amortissements budgétisés en 2016 est de CHF 1'228'665.- contre 1'324'117.- dans le budget 2015, auxquels il faut ajouter CHF 2,2 millions d'amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal.

M. Savigny présente le budget des investissements.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

21 – 503 *Ecoles publiques – Groupe scolaire : étude efficience énergétique* M. Gorce explique que l'architecte, à qui le mandat d'étude avait été confié, s'est retiré du projet. Le Conseil administratif doit trouver un nouvel architecte, ce qui explique que le début de l'étude est reporté au 1^{er} semestre 2016.

Au milieu de sa présentation, M. Savigny explique que le budget d'investissements comporte des projets qui ont déjà fait l'objet d'une décision d'engager des fonds par le Conseil municipal mais qu'il comprend aussi d'autres objets, qui devront encore passer devant le Conseil municipal.

M. Delaude demande pourquoi le projet de construction envisagé sur la parcelle Bourgeois, ne figure pas dans le budget des investissements.

M. Savigny répond que le budget d'investissement ne comprend que les objets qui entrent dans le patrimoine administratif de la commune. Pour l'instant, la délibération prise par le Conseil municipal porte sur un achat de société, qui entre dans le patrimoine financier de la commune. Si le projet évolue vers une crèche, la construction de la crèche entrerait dans le budget d'investissement, car faisant partie du patrimoine administratif.

Au total, le budget des investissements affiche des charges pour CHF 22'203'000.-, des recettes pour CHF 437'000.- ce qui donne un résultat d'investissements nets de CHF 21'765'500.- .

Concernant le tableau des amortissements, M. Savigny explique que dans trois lignes, soit l'aménagement rte de Base « Foulon-Certoux », modération de trafic ch. du Relai Mollex/Village et modération trafic ch. Mollex Relai/15 Mollex, la date 2017 a été mise en rouge, pour signifier que le début des amortissements a été repoussé à 2017. Cette couleur n'apparaît pas à la ligne « Zone 20 et amén.4 places – Village Perly », car la date 2017 est fixée dans la délibération, elle n'est donc pas repoussée. Cette dernière explication répond à une question de M. Cheyroux.

M. Savigny présente ensuite divers graphiques illustrant l'évolution de la situation financière et budgétaire de la commune depuis plusieurs années.

Comme M. Simon fait la supposition qu'une modification du centime additionnel impacterait la position de la commune par rapport à la péréquation intercommunale, M. Savigny répond que l'effet serait immédiat. Une baisse du centime entraîne une augmentation de la capacité financière de la commune et une diminution de sa part dans l'imposition des revenus professionnels de ses habitants travaillant sur d'autres communes (part privilégiée). Surtout, les habitants paieraient davantage d'impôts selon le lieu dans lequel ils travaillent, comme la Ville de Genève, qui a un centime additionnel plus élevé que Perly-Certoux.

Sa présentation terminée, M. Savigny est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

D. Communications de l'Exécutif

1. Informations diverses

a) Dépassement de crédit

M. Gorce informe qu'une fenêtre doit être réparée dans le bâtiment des Moustiques, ce qui représente un dépassement de CHF 1'250.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

b) Vote sur la délibération pour les mises en zones 20 et 30 km/h du village de Certoux

Le Président relaie l'information qu'elle sera votée lors du prochain Conseil, en novembre.

c) Pose de l'enrobé, route de Certoux à Certoux

M. Gorce annonce que les travaux de pose de cet enrobé sur la route de Certoux, entre la route de Lully et le chemin du Pont, entraîneront la fermeture du tronçon dès le 11 novembre à 19h30 jusqu'au 14 novembre à 6h30. Il s'agit de l'enrobé définitif phono-absorbant. La douane sera fermée pendant cette même période et les arrêts de bus déplacés. Une information est prévue pour les riverains et les habitants. M. Gorce explique qu'un dispositif sera mis en place pour informer les automobilistes.

M. Gaudin demande si la signalétique sera mise à la suite. M. Gorce répond que ce n'est pas immédiat, mais dès que l'autorisation de marquer sera délivrée. La route sera rouverte dans les deux sens dès le samedi 14 novembre 2015.

d) Zone sportive : création de rampes donnant accès aux terrains synthétiques depuis la route de St-Julien

M. Gorce présente un plan de la zone concernée avec un seul passage depuis la route de St-Julien. Il explique que des possibilités nouvelles ont vu le jour, à la suite des travaux d'aménagement des terrains synthétiques, de créer un cheminement vers le chemin de la Mairie. Un deuxième cheminement, déjà existant mais non aménagé, pourrait être aménagé depuis la route de St-Julien pour rejoindre, entre les habitations, les terrains synthétiques. Le coût des travaux estimés pour ces éléments est de CHF 100'000.-, éclairage et honoraire inclus.

M. Hilty s'inquiète de ce que, une semaine après leur ouverture, les terrains synthétiques font déjà l'objet d'incivilités. Il estime qu'en faciliter encore davantage l'accès à la population créera encore plus de problèmes. Il propose de laisser vivre les terrains en l'état, pour voir comment les choses vont évoluer.

Mme Baudet ne croit pas qu'un accès ajouté va ajouter du monde. Elle est favorable à une information accentuée sur les jeunes et enfants, pour les sensibiliser aux spécificités du terrain et à la chance qu'ils ont de l'avoir.

M. Bédert demande si un visuel indiquant ce qu'on a le droit de faire ou pas est prévu.

M. Gorce répond que cela peut se faire, et surtout s'insérer dans la signalétique des bâtiments. Il redoute la multiplication des panneaux, qui deviennent illisibles.

M. Hilty, revenant sur la remarque de Mme Baudet, rappelle que les incivilités existaient avant les terrains synthétiques. Une commune a dû fermer au public un terrain synthétique. Il préfère qu'on observe comment la zone va évoluer.

A Mme Fernandez, qui pose la question de la fermeture, M. Gorce répond que le Conseil municipal n'en avait pas voulu, pour que cette zone ne devienne pas exclusive mais reste ouverte à la population. Notamment aux enfants qui aiment venir jouer sur le terrain C, sans qu'ils ne fassent partie du club.

Le débat se poursuit sur les incivilités et les fermetures des terrains, interdits parfois même aux parents. M. Cheyroux suggère que des poubelles soient mises sur la zone, ce qui est en cours.

Revenant au projet, M. Blanchard demande si l'on peut couper le projet en deux et ne réaliser que le cheminement reliant la route de St-Julien à la zone sportive.

Le Président met aux voix le projet tel que proposé par le Conseil administratif : six voix « pour ».

Il met aux voix le projet saucissonné, comme proposé par M. Blanchard : quinze voix « pour ».

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce prend note de ce vote d'intention du Conseil municipal. Le Conseil administratif peut réaliser un aménagement et revenir devant le Conseil municipal avec une proposition pour le deuxième aménagement plus tard.

e) Accueil du matin à l'école

M. Gorce résume la demande de parents que la commune autorise l'ouverture d'un accueil parascolaire gratuit des enfants le matin. Le Conseil municipal avait souhaité que cet accueil soit payant, comme les autres accueils du parascolaire. Finalement, un accueil a été ouvert mais limité jusqu'à Noël, car il n'avait pas assez d'inscrits et n'est pas conforme aux critères du GIAP pour être maintenu. Il faut 15 enfants inscrits pour en avoir 9 à 10 présents, la commune n'a que 11 enfants inscrits et une moyenne de 5,5 enfants présents le matin. M. Gorce pense qu'il était difficile d'inscrire son enfant à cet accueil non pérenne, car les parents auraient dû remettre en place une organisation qu'ils avaient peut-être déjà. Aujourd'hui, les parents aimeraient avoir une réponse quant à l'avenir de cet accueil du matin. La proposition est de prolonger l'accueil jusqu'en juin, pour conserver cette prestation aux parents qui en bénéficient aujourd'hui et faciliter l'information aux parents potentiellement intéressés. Et d'annoncer que, si à la prochaine rentrée scolaire, le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, la prestation ne serait pas maintenue. Pour la commune, cette demi-année 2016 coûtera CHF 5'000.-. M. Gorce précise que si le Conseil décide de ne pas financer cette prestation, il faudra annoncer l'arrêt de cette prestation aux parents, qui devront trouver une solution dès janvier.

M. Schweizer ajoute le problème de la restriction d'âge. L'accueil est ouvert que jusqu'au 4P, certains parents ayant deux enfants ne peuvent pas inscrire l'enfant plus grand.

M. Gorce rappelle que le GIAP avait dit à la commune que, si un enfant de 5P a un frère plus petit inscrit à l'accueil du matin, le GIAP prendrait aussi le grand. Visiblement, cette information sur cette tolérance n'a pas passé. Là encore, il faudra ajuster l'information sur cet accueil.

Le débat suit sur la communication et le moyen d'atteindre les parents, si cet accueil en vaut la peine car peu de familles sont demandeuses d'accueil aussi tôt, etc.

M. Gorce rappelle que le GIAP a confirmé son accord de poursuivre cet accueil encore en 2016, mais la commune réitère que, si à la prochaine rentrée, les conditions ne sont pas remplies, cet accueil ne sera pas reconduit.

Mis aux voix par le Président, la poursuite de cet accueil du matin jusqu'à fin juin 2016 est acceptée par tous, moins une voix.

f) Réponses aux questions posées lors de la séance du 24 septembre 2015

- i) Oui, le coût de l'enlèvement de la chaudière était prévu dans les coûts des travaux relatifs au Club House présentés à la dernière séance.
- ii) Un passage piéton sur la route de Certoux est prévu légèrement au-dessus du Passage des Chats, soit en contrebas du croisement avec le chemin du Pont. Une grille d'écoulement des eaux est prévue au bas du chemin du Pré-de-Lug.
- iii) Aménagement de la route de Certoux, carrefour avec le ch. du Relai : le trottoir n'est pas plus étroit mais le candélabre, nouveau, donne l'illusion d'une étroitesse. La piste cyclable connaît un problème de dévers et de largeur insuffisante, une correction sera faite. Les marquages sur la piste

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

cyclable et sur la route viennent d'être approuvés (23 octobre) et seront fait début novembre sur l'ensemble de la route.

- iv) Feux de signalisation clignotants, ch. de la Mairie et ch. des Mattines : un courrier a été envoyé au DETA pour signaler les dangers qu'ils créent aux véhicules débouchant sur la route de St-Julien.
- v) Débouché du mail piétonnier : les solutions sont en cours d'étude au Service technique.

M. Gorce ajoute que le concours des balcons fleuris a récompensé la commune de Plan-les-Ouates, « Commune la plus fleurie en 2015 » lors de la remise des prix qui vient de se dérouler dans les salles du rez de la Mairie.

E. Propositions individuelles & questions

1. Propriété du chemin jouxtant l'Espace 267

M. Delaude demande si ce chemin est privé ou s'il fait partie du domaine communal. Il est jonché de débris et devrait être nettoyé.

2. Patinoire

M. Bédert demande si elle est finie. Il a vu un jeune homme patiner mais difficilement, et qu'il n'a pas pu jouer au hockey car les pucks passent par-dessous. M. Gorce répond que la barrière actuelle est provisoire, et sera modifiée. Il est vrai que les patins inline avec roues en caoutchouc ne sont pas adaptés pour la patinoire. La commune dispose de patins adaptés.

3. Ouverture de la patinoire

Mme Baudet demande si elle sera ouverte toute la journée, y compris pendant l'école et les récréations, il lui est répondu par l'affirmative.

4. Toit des jeux du parc Quédan

Mme Baudet signale qu'il s'ouvre et qu'il pourrait être réparé.

5. Perly-sur-Scène

Mme Baudet rappelle la prochaine pièce de Feydeau, à fin novembre.

6. Couverture d'un court de tennis

M. Hilty demande ce qu'il en est de ce projet de bulle recouvrant un court de tennis. M. Gorce informe que la zone, que l'on croyait très strictement protégée, permet d'envisager une couverture sur un court ou deux. Mais il n'était pas question d'une bulle, plutôt d'une couverture du court. La bulle pose d'autres problèmes, de chauffage notamment, etc. qui ont un coût. M. Hilty demande toutefois que l'option de la bulle fasse aussi l'objet d'une étude.

7. Chemin des Vignes mise en zone piétonne

M. Hilty demande si ce chemin peut être mis en zone piétonne. M. Gorce répond que ce sera difficile, notamment car ce chemin est utilisé par des machines agricoles. Par ailleurs, il faut garder un accès jusqu'au cimetière. Une borne n'a pas été étudiée, la commune n'a pas de projet d'aménagement pour ce chemin.

8. Banc à proximité des jeux vers le mini-tennis

Mme Maytain rapporte une demande d'un grand-papa, qui déplore que les bancs à proximité des jeux au bord de l'Aire n'offrent pas de vue sur ces derniers. Ainsi, lorsque les enfants jouent, les accompagnants doivent rester debout pour avoir un œil sur les petits. Elle demande donc qu'un banc soit installé de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

manière plus appropriée pour faciliter la surveillance des enfants sur les jeux. M. Gorce répond que la commune dispose de bancs disponibles.

9. Parc du Quédan et passage de véhicules sur le chemin du Quédan

M. Cheyroux demande qu'on consolide la barrière du parc pour rendre impossible le jaillissement d'un enfant depuis la place du parc sur le chemin. M. Gorce rappelle que la circulation des véhicules est interdite sur ce chemin.

10. Piste cyclable route de Certoux non signalisée

M. Bédert fait confirmer que la police ne peut pas verbaliser les véhicules qui se parquent sur la piste cyclable tant que celle-ci n'est pas signalisée. M. Gorce confirme.

A Mme Bowman, qui pose la question, M. Gorce indique que la commune a demandé aux APM d'effectuer des contrôles de la circulation sur les chemins agricoles.

11. Places de parking sur la route de Certoux

M. Bédert demande si elles seront limitées, car là, elles sont occupées par des voitures tampons.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h46.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé